

2023-047

SEANCE DU **MARDI 28 MARS 2023**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le mardi 28 mars 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 21	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Anne LUMEAU À Jean-Luc DUPONT, Jean-Marc NARDI À Jean-Jacques BILLARD, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Jean-François DAUDIN À Patrick GOUPIL, Laurent BAUMEL À Jean-Jacques LAPORTE, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ À Frédéric DAVIET.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise BAUDIN

Convention avec l'association Chinons et le syndicat des Vins de Chinon pour la mise en oeuvre du festival les Nourritures Élémentaires

Comme chaque année, la Ville de Chinon est partenaire du festival *Les Nourritures Élémentaires*. Il décline la pensée de Rabelais à travers des conférences, tables rondes et dégustations, des projections, des visites guidées d'expositions et de spectacles.

Il est co-organisé par l'association Chinons, le Syndicat des Vins de Chinon et la Ville de Chinon en partenariat avec le Musée Rabelais.

En 2023, il se déroule à Chinon, Seully, Savigny en Véron et Huismes du 1^{er} au 5 novembre.

La convention entre la Ville de Chinon, l'association Chinons et le Syndicat des Vins de Chinon contractualise les obligations de chacune des trois parties dans l'organisation de ce festival.

L'action de la Ville porte sur la programmation d'un spectacle de théâtre à l'Espace Rabelais pendant le festival. Celui-ci sera programmé en résonance avec le thème du festival (« L'Obscène » pour l'édition 2023) ou, plus largement, de l'univers de François Rabelais, de l'humanisme ou de la Renaissance. La programmation, l'organisation, le financement et les recettes reviendront à la collectivité.

Ce spectacle est financé dans le cadre du PACT 2023 du Conseil Régional Centre-Val de Loire et par le contrat de développement culturel du Département d'Indre-et-Loire.

La Ville soutient également le festival en mettant à disposition les agents du service culturel pour l'accompagnement de la mise en œuvre de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

*- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou Monsieur DUCHESNE, Adjoint délégué à la culture, à signer la convention entre la Ville de Chinon, l'association Chinons et le Syndicat des Vins de Chinon.*

Fait à CHINON, le 04 avril 2023

Pour extrait conforme.
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 19/04/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage